



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 14 janvier 2021

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel le 14 janvier 2021.

11 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain **BERAL**, Yvan **GUEUDER**, Christophe **LE BOUILLE**, Nicolas **RAIMBAULT**, Gaetan **MULLER**, Jesse **DELHOMME**, Jean-Louis **BORG**, Martial **BELLON**, Yohan **SENEZ**, Michel **GOBILLOT**, Stéphane **KROEMER**

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Modifications des résolutions soumises à l'Assemblée Générale LNB du 19 janvier 2021

Il est proposé au Comité Directeur que les résolutions suivantes soient mises au vote de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2021 :

Jeep® ELITE

Résolution n°1 – Championnat Jeep® ELITE du 20 janvier 2021 au 15 février 2021

Il est décidé que du 20 janvier 2021 au 15 février 2021 chaque équipe participe à 2 matches de championnat dont 1 obligatoirement à domicile à huis clos.

En cas d'acceptation de la résolution, seront joués en priorité les matches ayant fait l'objet d'un report depuis le début du championnat.

En cas de refus, la reprise des championnats est programmée à début mars 2021 sous réserve des conditions sanitaires décidées par le gouvernement et d'accueil du public.

PRO B

Résolution n°2 – Championnat PRO B du 20 janvier 2021 au 15 février 2021

Il est décidé que du 20 janvier 2021 au 15 février 2021 chaque équipe participe à 2 matches de championnat dont 1 obligatoirement à domicile à huis clos.

En cas d'acceptation de la résolution, seront joués en priorité les matches ayant fait l'objet d'un report depuis le début du championnat.

En cas de refus, la reprise des championnats est programmée à début mars 2021 sous réserve des conditions sanitaires décidées par le gouvernement et d'accueil du public.

Résolution n°2 bis – Championnat PRO B du 20 janvier 2021 au 15 février 2021 (si réponse favorable à la résolution n°2)

Il est décidé que la période du 20 janvier 2021 au 15 février 2021 est également utilisée pour jouer un maximum de matches reportés depuis le début de la saison. Ces matches, qui seront disputés à huis-clos, permettront d'atteindre au minimum 7 journées complètes au 15 février.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Acceptation des résolutions
- Refus des résolutions
- Abstention

Nombre de votants : 11

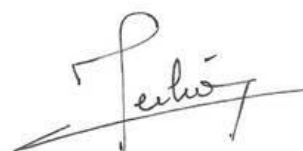
Résultats des votes :

- Acceptation des résolutions : 11
- Refus des résolutions : 0
- Abstention : 0

Il est donc décidé de proposer les résolutions susvisées au vote de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2021.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**